Nations Unies S/PV.7730



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 juillet 2016
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7730e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le jeudi 7 juillet 2016, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 7 juillet 2016, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7730e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Le Président a invité M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la séance conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé de M. Ladsous.

Les membres du Conseil, M. Ladsous et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

16-11537 (F) 070716 070716



